



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale

Différents domaines

Arts et sciences

Propos scientifiques à caractère raciste (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f214.html>)

## Propos scientifiques à caractère raciste

Exemple: *un historien déclare lors d'une manifestation publique que l'holocauste n'a jamais existé.*

La définition de la liberté de la science (art. 20 Cst.) est relativement large, mais elle ne permet pas de justifier ni de propager des idéologies racistes. Dans le cadre de la recherche historique, il faut par exemple se demander dans quelle mesure un génocide peut faire l'objet d'une analyse critique. Quand franchit-on la frontière vers les actes racistes contraires au droit consistant à nier, justifier ou minimiser le génocide (art. 261bis, al. 4, CP)? Cette question doit être examinée au cas par cas, à la lumière des circonstances précises, la jurisprudence n'étant pas toujours univoque sur ce point. On peut se référer en la matière à l'affaire Perinçek, qui a été portée devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Lors d'un séjour en Suisse, le président d'un parti politique turc avait qualifié de «mensonge international» le génocide perpétré en 1915 sur le peuple arménien. Le Tribunal fédéral l'avait condamné pour violation de la norme pénale contre la discrimination raciale. La CEDH a jugé en revanche que la Suisse avait porté atteinte à la liberté d'expression du responsable politique turc (art. 10 CEDH).

Il est important de dénoncer immédiatement toute violation des normes internationales. Si la plainte est rejetée par le tribunal suisse de dernière instance (en règle générale le Tribunal fédéral), il est possible de recourir contre cette décision auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

Centres de conseil spécialisés.

## Procédures et voies de droit